Décision 01-D-24 du 04 mai 2001

relative à des pratiques relevées à l'occasion des marchés d'éclairage public et d'électrification rurale dans le département de l'Hérault

Posted on: 19 juin 2001 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Sogetralec, Travesset, Somel, Allez et Cie, EEHC, Spie-Trindel, SEP, Fournié-Grospaud, Bordères,

Lire

le texte intégral de la décision

39.15 Ko